

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 3 octobre 2011 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine,
 #3 Julian Tuer, #4 Frank Simms, #5 Stanley Horne,
 #6 Cedric Briggs ainsi que l'Inspecteur Municipal Sébastien Meunier et la Directrice-générale Carrol Kralik.

Visiteurs : +/- 8

 ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE
5.	VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTION
6.	URBANISME
6.1	-Mandats des citoyens sur le comité consultatif
7.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
7.1	-Rapport pour le mois de septembre 2011
8.	CORRESPONDANCE
8.1	-Une lettre adressée à maire Badger concernant le non disponibilité du service internet haute vitesse et la vente de la résidence au 74 ch. Bolton Pass
8.2	-Deux demandes de remboursement des frais non-résidents pour les cours de natation à Cowansville
8.3	-L'Association libérale de Brome-Missisquoi & M. Pierre Paradis tiendra son activité de financement
9.	ADMINISTRATION
9.1	-Déneigement à l'Hôtel de Ville, saison 2011-2012
9.2	-Déneigement des la borne sèche de M. P. O'Brien
9.3	-Financement relative aux travaux d'agrandissement de l'édifice et du stationnement à la MRC Brome-Missisquoi
9.4	-Dépôt du rapport financier 3 ième trimestre 2011
10.	INCENDIE
10.1	-Rapport pour le mois de septembre 2011
10.2	-Projet points d'eau
11.	CHEMINS
11.1	-Rapport concernant les travaux sur les chemins durant le mois de septembre 2011
11.2	-Résolution concernant la taxe fédérale d'accise sur l'essence
12.	VARIA
13.	COMPTES À PAYER

2.

#091-1011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Horne
 appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

3.

#092-1011

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseillère McBrine
 appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 6 septembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

4.
LES AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

La conseillère Merovitz a remercié le conseil pour son appui pour qu'elle et le maire ont été capable d'assister au congrès de la FQM à Québec. Le congrès était très intéressant et les ateliers étaient proactives.

6.
URBANISME

6.1
Les mandats pour les citoyens sur le comité consultatif d'urbanisme expirent à la fin du mois d'octobre 2011. Il y a la possibilité de deux postes vacants. Si vous êtes intéressé à devenir membre, s.v.p. avisez le bureau municipal par écrit avant le 26 octobre 2011.

7.
#093-1011
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseiller Simms
appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$126.96 et celui de l'inspecteur à la voirie au montant de \$361.60.

PERMIS ÉMIS
Voir liste ci-jointe

8.
CORRESPONDANCE

8.1
La secrétaire-trésorière enverra une réponse au propriétaire au 74 Bolton Pass concernant l'internet haute vitesse.

8.2
On a reçu 2 demandes de remboursement des frais non-résidents pour les cours de natation à Cowansville. L'inscription total pour la session d'automne est au montant de \$350.00 par enfant.
Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseiller Briggs QUE la municipalité rembourse 50% des frais non-résidents de \$300.00.

3 en faveur

4 opposé

MOTION REJETÉE

#094-1011
Remboursement cours de natation à Cowansville

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE la municipalité rembourse 50% des coûts total d'inscription de \$350.00.

8.3
L'Association libérale de Brome-Missisquoi & M. Pierre Paradis tiendra son activité de financement le 21 novembre 2011 à l'Auberge Bromont dans le cadre d'un 5 à 7, \$150.00.

9.

ADMINISTRATION

9.1

095-1011

Déneigement à l'Hôtel de Ville, saison hivernale
2011 - 2012

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a demandé des prix pour le déneigement à l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2011-2012;

ATTENDU QUE les prix suivants ont été reçus :

John Rhicard : \$1,240.00 incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz

appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de John Rhicard afin de déneiger à l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2011-2012 au montant de \$1,240.00 incluant les taxes.

9.2

096-1011

Déneigement de la borne sèche sise à la propriété
de M. Phil O'Brien sur chemin Brill

ATTENDU QUE la municipalité désire établir des coûts pour trois ans relatifs au déneigement de la borne sèche précitée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE la municipalité est d'accord de payer \$1,000.00 pour le déneigement plus régulier et plus large pour les saisons hivernales 2011-2012, 2012-2013, & 2013-2014 et la municipalité est d'accord de payer un maximum de \$300.00 de plus si on a beaucoup de neige dans un hiver.

9.3

#097-1011

Répartition des quotes-parts pour les travaux
d'agrandissement des bureaux et du stationnement
de la MRC Brome-Missisquoi

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil des maires du mois de novembre 2011, la MRC de Brome-Missisquoi adoptera le financement permanent relatif aux travaux d'agrandissement de l'édifice et du stationnement;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 10 octobre 2011 pour indiquer à la MRC si elles acquitteront leur proportion de paiement en un (1) seul versement;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz

appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest avise la MRC de Brome-Missisquoi qu'elle désire acquitter sa proportion en un (1) seul versement.

9.4

Le sommaire du rapport financier de 3^{ième} trimestre 2011 a été déposé.

10.

INCENDIE

10.1

Il y avait une intervention durant le mois de septembre pour un feu de pick-up. Les frais pour cette intervention \$3,261.50.

10.2

Nous installerons des enseignes <<points d'eau>> dans la municipalité afin d'identifier les sources d'eau. Nous mettons à jour la carte et la liste de ces sources et on donnera une copie au chef pompier Pierre Laplante.

10.3

Le juge de la Commission municipale du Québec a rendu décision sur requête en déclaration d'inhabilité et rejette la demande de la Ville de Lac-Brome. Me. Elaine Francis est capable de représenter la municipalité dans le processus d'arbitrage.

11

CHEMINS

L'inspecteur à la voirie a remercié Claude Cartier pour les photos qu'il a pris sur chemin Maple Terrace durant les travaux de réfection après la tempête Irene. Nous avons besoin de ces photos pour notre demande de subvention au Ministère de la Sécurité publique.

11.1

#098-1011

Rapport des travaux sur les chemins durant le mois de septembre 2011

Proposé par conseiller Tuer
appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le rapport soit approuvé tel que préparé par l'inspecteur à la voirie.

11.2

#099-1011

Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2011* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une

lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine
appuyé par conseiller Simms

& résolu à l'unanimité QUE :

- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la municipalité de Bolton-Ouest approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

12.

VARIA

La secrétaire-trésorière a avisé le maire concernant un problème relatif aux services de Transport Adapté pour Bolton-Ouest et la Ville de Lac-Brome. Un résident de Bolton-Ouest demeure dans une résidence des personnes âgées à la Ville de Lac-Brome et ne peut pas être transporté par Transport Adapté MRC Brome-Missisquoi, puisque la Ville de Lac-Brome n'a pas d'une entente avec eux. Transport Adapté Pour Nous de Waterloo peut donner le service mais pas à sa maison à Bolton-Ouest puisque Bolton-Ouest n'a pas d'une entente avec

eux. Maire Badger a rencontré le maire de Waterloo et le Directeur-général de la MRC au congrès de la FQM et on va essayer de trouver une solution.

13.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.08.11	\$ 152,317.62
Dépenses septembre 2011	127,921.42
Dépôts septembre 2011	48,171.45
Solde à la banque le 30.09.11	\$ 72,567.65 +
GIC \$569,125.06 + GIC \$94,132.98 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois de septembre/octobre 2011 au montant de \$156,617.17 (voir liste ci-jointe).

#100-1011

Paielement des comptes

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois de septembre/octobre 2011 au montant de \$156,617.17 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 20h35.

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL LUNDI
LE 7 NOVEMBRE 2011 À 19H30.

Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.